

Tévenon, le 3 mai 2026

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2026

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1<sup>er</sup> : **d'adopter** la gestion de la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 décembre 2025;

Article 2: **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 29 avril 2026

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN